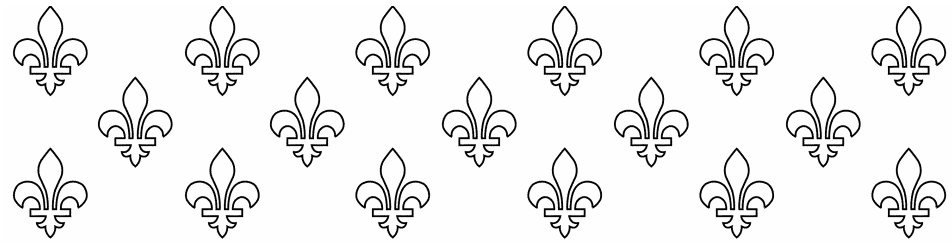

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 17 juin 2009 — N° 47

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 44.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant le 25e anniversaire du Musée Le Chafaud.

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) fait une déclaration concernant les femmes et la production industrielle.

Mme St-Amand (Trois-Rivières) fait une déclaration concernant le 375e anniversaire de la ville de Trois-Rivières.

Mme Champagne (Champlain) fait une déclaration concernant la municipalité régionale de comté des Chenaux, récipiendaire du prix Action municipale 2009.

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant le Défi-Vision Mira 2009.

M. Dubourg (Viau) fait une déclaration concernant le 5e anniversaire de la Tohu.

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) fait une déclaration concernant la Fromagerie Lehmann.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant le triathlon de Lévis.

M. Ratthé (Blainville) fait une déclaration concernant le 50e anniversaire de la ville de Lorraine.

À 9 h 55, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 10 heures.

Les travaux reprennent à 10 h 10.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Bachand, ministre des Finances, et ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

Le Plan stratégique 2008-2011 du ministère des Finances;

(Dépôt n° 495-20090617)

Le rapport annuel d'Investissement Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 496-20090617)

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Le Plan stratégique 2009-2014 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

(Dépôt n° 497-20090617)

M. Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le rapport annuel de la Régie de l'énergie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009;

(Dépôt n° 498-20090617)

Le rapport annuel de la Société de développement de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

(Dépôt n° 499-20090617)

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 500-20090617)

M. Arcand, ministre des Relations internationales, dépose :

Le rapport annuel de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008;

(Dépôt n° 501-20090617)

Le rapport annuel de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007;

(Dépôt n° 502-20090617)

Le rapport annuel de l'Office Québec Wallonie Bruxelles, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

(Dépôt n° 503-20090617)

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie des rentes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 504-20090617)

M. Whissell, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère du Travail, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 505-20090617)

Mme Vien, ministre des Services gouvernementaux, dépose :

Le rapport annuel de la Société immobilière du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 506-20090617)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, en vertu de la *Loi sur l'administration publique*, a entendu : le 20 mai 2009, le président de la Régie des alcools, des courses et des jeux, concernant sa performance, la délivrance des permis et la surveillance; et le 3 juin 2009, le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le président-directeur général du Collège d'enseignement général et professionnel de Lévis-Lauzon, et la directrice générale du Collège d'enseignement général et professionnel de Chicoutimi, concernant les relations d'affaires des Collèges d'enseignement général et professionnel avec des partenaires. La Commission a également tenu des séances de travail les 31 mars 2009, 19 et 20 mai 2009, et les 2 et 3 juin 2009 relativement à ce mandat. Le rapport contient 14 recommandations.

(Dépôt n° 507-20090617)

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 16 juin 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 508-20090617)

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 10, 11, 12 et 16 juin 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 509-20090617)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Matte (Portneuf) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 279 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'imposition d'une consigne sur les bouteilles d'eau à usage unique.

(Dépôt n° 510-20090617)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, dépose :

Des documents concernant le programme de crédit d'impôt destiné au développement des régions ressources.

(Dépôt n° 511-20090617)

À la demande de M. le président, M. Legault (Rousseau) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 200, Loi concernant la Ville de Malartic, le projet de loi n° 204, Loi concernant la Ville de Brownsburg-Chatham, le projet de loi n° 205, Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe et la Ville de Shawinigan, le projet de loi n° 208, Loi concernant un immeuble occupé par la Ville de Boucherville, le projet de loi n° 209, Loi concernant la Ville de Gaspé, le projet de loi n° 212, Loi concernant la Ville de Mont-Saint-Hilaire, le projet de loi n° 213, Loi concernant la Ville de Percé, la Ville d'Amos et la Ville de Rouyn-Noranda, le projet de loi n° 201, Loi concernant la Ville de Boucherville, et le projet de loi n° 210, Loi concernant la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville de Lac-Sergent;

- la Commission de la culture, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi concernant le 75D, rue Sainte-Ursule, Québec;

- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi modifiant la Loi modifiant la charte de « La Mutuelle Ecclésiastique d'Ottawa ».

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Bouchard (Vachon), M. Corbeil, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale salue l'initiative du festival Présence autochtone qui se tient à Montréal du 11 au 21 juin et qu'elle transmette aux nations autochtones du Québec ses vœux fraternels à l'occasion de la Journée nationale des autochtones célébrée le 21 juin, jour du solstice et de la lumière.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2) et 191 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

> ATTENDU QUE l'Entente de principe sur la fusion de certaines institutions publiques et la création du Gouvernement régional du Nunavik a été signée le 5 décembre 2007 par la Société Makivik, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada et que cette entente prévoit l'élaboration d'une Entente finale;
>
> ATTENDU QUE la table de négociation tripartite, composée de représentants de la Société Makivik, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, a commencé l'élaboration de l'Entente finale;
>
> ATTENDU QUE les articles 6.2.4 et 6.2.7 de l'Entente de principe stipulent que les règles et les procédures nécessaires pour la première élection de l'Assemblée du Nunavik seront établies dans l'Entente finale sur proposition du Directeur général des élections et que la première élection sera tenue avec l'aide du Directeur général des élections sous réserve d'un mandat à lui être confié par l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QUE l'article 6.2.6 de l'Entente de principe prévoit que les élections seront soumises à des règles et des normes reconnues par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE l'article 12.3 de l'Entente de principe énonce que l'Entente finale doit être approuvée par les résidents du Nunavik au moyen d'un référendum à être organisé avec l'aide du Directeur général des élections sous réserve d'un mandat à lui être confié par l'Assemblée nationale du Québec;

En conséquence, il est résolu par l'Assemblée nationale du Québec :

QUE soit confié au Directeur général des élections, conformément aux dispositions de l'article 485 de la Loi électorale (L.R.Q., chapitre E-3.3), le mandat d'assister la table de négociation tripartite en proposant les règles et les procédures nécessaires pour la première élection de l'Assemblée du Nunavik et si nécessaire pour les élections subséquentes, d'aider à l'organisation du référendum en vue de l'approbation de l'Entente finale par les résidents du Nunavik, et d'aider à l'organisation de la première élection de l'Assemblée du Nunavik.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme sa volonté, exprimée dans la motion adoptée le 27 mai 2009 et dans le cadre du débat qui a précédé l'adoption de la motion, d'approuver l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du royaume de Belgique de même que les arrangements administratifs relatifs à cette entente;

QUE la présente motion soit réputée avoir été adoptée le 27 mai 2009, en conformité avec l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

> QUE la Commission de l'éducation procède à une consultation générale à l'égard des projets de loi suivants : le projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance, et le projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance, et tienne des auditions publiques à compter du 1er septembre 2009;
>
> QUE les mémoires et les demandes d'interventions soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 17 août 2009;
>
> QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;
>
> QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;
>
> QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

> QUE la Commission des affaires sociales procède à une consultation générale à l'égard du document déposé le 19 juin 2008 et intitulé « Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable », et tienne des auditions publiques à compter du 27 août 2009;

QUE les mémoires et les demandes d'interventions soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 17 août 2009;

QU'une période de 20 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée de la façon suivante : 10 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement et 10 minutes pour les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

— la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 28, Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu; puis d'entreprendre l'étude détaillée de ce même projet de loi;

— la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée.

_____

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

— la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur une demande de mandat d'initiative, un mandat de surveillance d'organisme public et un mandat de reddition de comptes;

— la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de discuter de l'opportunité d'adopter un mandat de surveillance et un mandat statutaire;

— la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation de ses travaux en regard du mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance au Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le projet de loi n° 45, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 45 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les centres médicaux spécialisés et les laboratoires d'imagerie médicale générale.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 43, Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés au tabac.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Bachand, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 8 est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 21 et 52 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 18 juin 2009, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 12 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 18 juin 2009, à 9 h 40.

Le Président

YVON VALLIÈRES